

**FINANCES LOCALES – 7.5 – SUBVENTIONS**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**  
**AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE**  
**PRIORITÉ N°1 DU SCHÉMA DIRECTEUR AEP**  
**SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**  
**POSE DE VANNES DE SECTORISATION ET DE COMPTEURS DE SECTORISATION**  
**TRANCHE DE TRAVAUX 2025**

Séance du 13/03/2025

Dûment convoqué le 07/03/2025

En l'an 2025, le jeudi 13 mars, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vendredi 17 janvier, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Henri BAUDET, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

**Présents (8) :** M. André BATAILLE, M. Henri BAUDET, M. Marcel BLANC, M. Marc BLANIC, M. Jacques CARTIER, Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, Mme Anne GALIBERT, Mme Françoise MARTIN

**Absents ayant donné procuration (3) :** M. Antonin HUG à Mme Françoise MARTIN, Mme Morgane LALOUETTE à M. Henri BAUDET, Mme Valérie MALOT à M. Marc BLANIC

**Absents (3) :** M. Titouan HUIGE, M. Jean-Pierre INGLES, M. Serge ROSSELL

**Secrétaire de séance :** M. Marcel BLANC

Acte n° : 2025\_017\_DE\_FL\_7.5

**Visas**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les dispositifs de subvention du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Rapport

CONSIDÉRANT que la commune a actualisé son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (AEP) ;

QUE le précédent schéma directeur en eau potable datait de 2005 ;

QUE son actualisation a notamment permis de connaître l'état de vétusté des réseaux et de préciser les secteurs fuyards qui devront être renouvelés ;

QU'une présentation a été faite en présence du Conseil Départemental le 25 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que le schéma directeur a permis d'établir un programme hiérarchisé de travaux pluriannuel de réhabilitation des ouvrages du réseau d'eau potable ;

QUE la commune s'est engagée dès 2023 dans la réalisation de ce programme hiérarchisé de travaux pluriannuel de renouvellement du réseau AEP ;

QUE des travaux de renouvellement des réseaux AEP ont été réalisés en 2023 et en 2024 rue des Lupins, avenue des Lilas, avenue de la Coume, avenue du Grand Balcon, rues Carcanet et Vent d'Espagne ;

QUE ces travaux sont achevés ;

CONSIDÉRANT que la commune a terminé le renouvellement des réseaux d'eau potable fuyards définis en PRIORITE 1 du schéma directeur AEP ;

QUE la commune s'engage notamment dès à présent à poursuivre la réalisation des autres travaux définis en Priorité 1 et 2 du schéma directeur AEP ;

CONSIDÉRANT que la fourniture et la pose de 10 vannes de sectorisation et de 7 compteurs de sectorisation, ainsi que le rajout sur un compteur existant d'une télésurveillance avec report d'information, font partie des travaux définis en Priorité 1 et 2 au schéma directeur AEP ;

QUE le coût de ces travaux tels que mentionnés au schéma directeur pour la fourniture et la pose de 10 vannes de sectorisation et de 7 compteurs de sectorisation, ainsi que le rajout sur un compteur existant d'une télésurveillance avec report d'information et le plan de financement se détaillent de la manière suivante :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DESIGNATION	MONTANTS
<b>FOURNITURE ET POSE DE VANNES ET DE COMPTEURS DE SECTORISATION</b>	
<b>TRAVAUX</b>	
Montant des Travaux ( cf. devis détaillé )	192 050 €
<b>SOUS - TOTAL TRAVAUX € HT</b>	<b>192 050 €</b>
<b>Ingénierie</b>	
Maitrise d'œuvre	6 500,00 €
<b>SOUS - TOTAL INGENIERIE HT</b>	<b>6 500,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL TRAVAUX HT + INGENIERIE HT</b>	<b>198 550,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DE L'OPERATION (TRAVAUX TTC + INGENIERIE TTC)</b>	<b>238 260,00 €</b>
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	
Part Agence de l'Eau 40%	79 420,00 €
Part Conseil Départemental 40 %	79 420,00 €
Part d'autofinancement 20%	39 710,00 €

CONSIDÉRANT qu'à travers cette délibération l'autorisation d'anticiper les travaux est sollicitée auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau ;

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir débattu,**

Il est proposé au Conseil, notamment, d'approuver le dossier de demande de subventions pour la fourniture et la pose de 10 vannes de sectorisation et de 7 compteurs de sectorisation, ainsi que le rajout sur un compteur existant d'une télésurveillance avec report d'information, de retenir le bureau d'études « Atelier Infra Services (AIS) » représenté par monsieur Hervé PLANEILLES pour la mission de maîtrise d'œuvre complète des travaux pour un montant de 6 500,00 € HT et de demander l'autorisation d'anticiper les travaux avant l'obtention des subventions.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,**  
**par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :**

**APPROUVE** sans réserve le dossier de demande de subventions pour la fourniture et la pose de 10 vannes de sectorisation et de 7 compteurs de sectorisation, ainsi que le rajout sur un compteur existant d'une télésurveillance avec report d'information ;

**RETIENT** le bureau d'études « Atelier Infra Services (AIS) », représenté par Monsieur Hervé PLANEILLES, pour la mission de maîtrise d'œuvre complète des travaux pour la fourniture et la pose de 10 vannes de sectorisation et de 7 compteurs de sectorisation, ainsi que le rajout sur un compteur existant d'une télésurveillance avec report d'information, définis# en priorités 1 et 2 du Schéma Directeur AEP, pour un montant de 6 500,00 € HT ;

**DEMANDE** au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau les subventions aussi élevées que possible ;

**AUTORISE** le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et à nous les reverser ;

**S'ENGAGE** à rembourser au Département un éventuel trop-perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixées par le contrat départemental ;

**PREND ACTE** de ce que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi de l'aide, la durée totale de validité de celle-ci étant fixée à 3 ans ;

**DÉCIDE** de réaliser ce programme de travaux selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement d'eaux usées ;

**DEMANDE** l'autorisation d'anticiper les travaux avant l'obtention des subventions ;

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces concernant cette opération et nécessaires au règlement de cette affaire.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.*

**Le Maire,**  
**Henri BAUDET**

